

---

Compte-rendu du "Mercure universel" du discours et de la discussion engagée sur les mesures proposées par Robespierre pour assurer la liberté des cultes, en annexe de la séance du 15 frimaire an II (5 décembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Compte-rendu du "Mercure universel" du discours et de la discussion engagée sur les mesures proposées par Robespierre pour assurer la liberté des cultes, en annexe de la séance du 15 frimaire an II (5 décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 717-718;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1912\\_num\\_80\\_1\\_40099\\_t1\\_0717\\_0000\\_9](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_40099_t1_0717_0000_9);

---

Fichier pdf généré le 16/02/2024

senter un rapport satisfaisant, et pour vous et pour le peuple que nous voulons sauver.

**Merlin.** La République est impérissable, le peuple est immortel. Nous saurons tous périr ici pour le faire triompher et écraser les scélérats; mais il existe un grand complot pour diviser les patriotes. Je demande que chaque membre de la Convention soit autorisé à voir Basire et Chabot au Luxembourg.

**Maribon-Montaut.** L'égalité s'oppose à cette mesure. Nous ne pouvons l'adopter sans savoir au moins quelles ont été les causes de l'arrestation de nos collègues.

**Merlin.** Chabot et Basire sont dénonciateurs et non coupables. S'ils sont détenus, c'est seulement par mesure de sûreté générale; mais au surplus, si ma motion offre le moindre inconvénient, je la retire.

**Amar** annonce que demain plusieurs membres du comité de sûreté générale se rendront au Luxembourg, où ils recevront les déclarations de Chabot et Basire, et présenteront ensuite un rapport à la Convention.

## V.

COMPTE RENDU du *Journal du Perlet* (1).

**Amar, organe du comité de sûreté générale,** annonce que Rabaut-Saint-Etienne et Rabaut-Pomier, son frère, ont été découverts dans une maison de la rue Poissonnière. Leur argent et tous leurs papiers ont été saisis.

Il y a, dit le *rapporteur*, contre les deux mandataires infidèles de grands indices de conspiration. Le premier influençait le plus directement une contre-révolution. Ni l'un ni l'autre n'ont quitté Pais, d'où ils s'occupaient à fanatiser les départements par leurs écrits liberticides. Ils sont entrés à la Conciergerie; le tribunal révolutionnaire va instruire leur procès. Les particuliers qui leur donnaient asile ont été aussi arrêtés.

**Amar** s'élève ensuite avec force contre les folliculaires qui corrompent l'esprit public, et contre les conspirateurs en général. Sans cesse occupé du Salut public, votre comité, poursuit-il, ne respectera personne. Il faut qu'il périsse ou qu'il dise la vérité. Eh bien! il la dira toujours. Nous avons un grand travail à consommer; nous ne demandons que le temps de rassembler tous les matériaux.

**Merlin (de Thionville)** nous mourrons tous ici, s'il le faut, pour sauver le peuple et écraser ses oppresseurs. (*Vifs applaudissements.*)

L'orateur demande ensuite incidemment qu'il soit permis à tous les membres de la Convention de voir Chabot et Basire qui sont détenus au Luxembourg.

(1) *Journal de Perlet* [n° 440 du 16 frimaire an II (vendredi 6 décembre 1793), p. 42].

**Montaut** invoque fortement l'ordre du jour sur cette motion.

Le *préopinant* observe que les deux députés en question ne sont point accusés, mais dénonciateurs.

Un autre membre se disposait à combattre Merlin, lorsque, tout à coup, celui-ci retire sa motion.

## ANNEXE N° 9

A la séance de la Convention nationale du 15 frimaire an II.

**Compte rendu par divers journaux du discours prononcé et des mesures proposées par Maximilien Robespierre pour assurer la liberté des cultes (1).**

## I.

COMPTE RENDU du *Journal du Perlet* (2).

**Robespierre** prend la parole et développe une nouvelle trame des ennemis de la chose publique. Elle est, dit-il, d'autant plus perfide, qu'elle se cache sous des apparences philosophiques. Pour augmenter le nombre de nos ennemis on voudrait lier l'anéantissement de la religion à la création de la République. De là des inquiétudes qui se répandent parmi les hommes faibles et crédules. De là une nombreuse émigration du Midi dans la Suisse. De là, de nouvelles calomnies contre nous. Il est temps d'arrêter ces intrigues à la tête desquelles étaient des émissaires des puissances, et surtout ce Rabaut, prêtre protestant, qui n'était pas caché sans intention à Paris et qui a plus de part qu'on ne croit aux mouvements indiscrets, relatifs au culte. Il faut déclarer que vous êtes dans l'intention de maintenir la liberté des opinions religieuses et des cultes.

**Cambon** appuie les mêmes principes. Mais pour donner plus de solennité à cette déclaration, la Convention ajourne le tout à demain.

## II.

COMPTE RENDU du *Mercure universel* (3).

**Robespierre.** Vous voyez, et vous le sentiriez d'autant mieux si vous connaissiez l'ensemble des projets et des moyens de nos ennemis, vous voyez, dis-je, que l'on ne peut laisser aux autorités constituées, ni aux citoyens, le pouvoir de communiquer des mouvements irréguliers. Les vils agents des rois se sont servis du

(1) Voy. ci-dessus, même séance, p. 712, le compte rendu du *Moniteur*.

(2) *Journal de Perlet* [n° 440 du 16 frimaire an II (vendredi 6 décembre 1793), p. 45].

(3) *Mercure universel* [16 frimaire an II (vendredi 6 décembre 1793), p. 254, col. 2].

fanatisme et de la philosophie tour à tour. Ils ont voulu attaquer les idées religieuses, afin de communiquer un choc plus violent à l'opinion publique. Vous seriez étonnés si vous connaissiez quels sont les vils suppôts des rois. Que pensez-vous de la présence de cet homme, de ce vil fédéraliste, de Rabaut-Saint-Etienne en cette ville, et dans le moment d'une grande impulsion? Oui, c'est un des chefs de la coalition...

Je demande qu'il soit défendu à toute autorité constituée de se mêler de ce qui regarde les idées religieuses ou le culte public.

**Cambon** appuie les observations de Robespierre et l'Assemblée renvoie à demain, à l'ouverture de la séance, pour statuer sur ces propositions.

### III.

#### COMPTE RENDU du *Journal des Débats* et des *Décrets* (1).

**Robespierre.** Vous avez dû apprendre, par la lettre du conspirateur Calonne, que vos ennemis avaient fondé de grandes espérances sur le Midi de la République. Si vous étiez plus instruits des détails particuliers, vous sauriez que ce fait se lie avec beaucoup d'autres, et qu'ils se prêtent mutuellement la force propre à chacun, et forment un tel état de choses, que votre attention ne peut s'en distraire aucunement. Vous verriez qu'il n'est plus permis aux législateurs, qui ont juré de sauver la patrie, de laisser flotter les rênes du gouvernement dans des mains, je ne dis pas seulement inhabiles, mais quelquefois criminelles. Vous vous convaincriez que vous ne devez permettre à qui que ce soit d'imprimer à l'opinion des mouvements violents, et dont il serait impossible de calculer les conséquences. Vous auriez réfléchi déjà que le peuple français ne peut et ne doit jamais être impunément le jouet de quelques énergumènes qui cachent leurs projets sous les dehors du civisme, et accusent vaguement tous ceux qui ne partagent pas leur effervescence astucieuse et criminelle.

Qu'ils désespèrent cependant d'élever des soupçons sur notre patriotisme! Nous sommes, et personne n'en doute, nous sommes du parti des patriotes; nous sommes des patriotes ardents; car il est de l'essence du patriotisme d'être ardent; mais nous ne sommes, nous ne serons jamais les amis de ceux qui n'ont que le masque du patriotisme.

Croyez-vous, si vous vouliez raisonner votre situation actuelle, que vous puissiez lutter contre toutes les cours de l'Europe, les combattre, les vaincre même, sans qu'elles cherchent à influencer, par les moyens les plus vils et les plus odieux, les opérations les plus décisives de la liberté, et tout ce qui se passe au milieu de vous; et que, pour parvenir à leur but, les scélérats qu'elles soudoient ne s'attachent à parler plus éloquemment que nous-mêmes le langage de la liberté, si toutefois il est donné aux

esclaves de le parler plus éloquemment que ne le font les hommes libres. Eh bien, cette réflexion vous conduit naturellement à distinguer deux choses bien importantes : à séparer ce qui appartient au patriotisme pur et naïf qui règne dans l'âme des vrais amis de la liberté, et ce qui est le résultat de l'impulsion des puissances étrangères. Ce qui appartient au patriotisme, c'est ce concert d'hommages inspirés par des principes aussi purs que la raison et la vérité, à qui de bons républicains les adressent. Ce qui est l'ouvrage des émissaires de l'étranger, c'est un plan profondément pervers d'accélérer des mouvements de l'opinion, pour en rendre les effets dangereux; c'est un système d'autant plus redoutable qu'il est revêtu de formes séduisantes, même pour les patriotes qui sont moins politiques qu'ardents, qui combinent moins les effets prochains et ceux du moment, que les suites plus éloignées. Ce qui appartient aux puissances étrangères, c'est de se servir contre nous de l'arme que nous avons vue dans leurs mains à toutes les époques les plus remarquables de notre histoire, et surtout depuis la glorieuse révolution que nous avons faite; c'est-à-dire, de chercher à réveiller le fanatisme dans les lieux où il avait cherché son dernier asile; c'est d'armer l'homme qui n'est point un ennemi de son pays, qui n'est point un ennemi de la liberté, mais qui est attaché à un culte, et qui tient à des opinions religieuses; de l'armer, dis-je, contre un autre patriote, contre un autre ami de la liberté, qui, sur la religion, a des opinions différentes; c'est de vouloir dénaturer la Révolution, avant que ses créateurs l'aient consolidée; et, quand le peuple entier doit veiller pour le salut public; quand il doit prêter une oreille attentive à la voix de ses représentants, qui sont comme les premières sentinelles de la liberté, de le détourner de la vigilance et de l'attention auxquelles tient l'établissement de la République, pour lui inspirer des opinions opposées, et mettre dans ses mains les torches de la discorde.

Voici en peu de mots comment ont calculé les puissances étrangères. Elles ont dit à leurs émissaires : « Vous pouvez tout avec le peuple français. Il ne faut que vous en emparer. Il est sensible. Il aime la liberté. Sous cet appât, cachez le piège que nous vous chargeons de lui tendre. Il y donnera infailliblement. »

Voulez-vous savoir encore ce qui dévoile à mes yeux une grande partie de cette conspiration, et ce qui, je pense, frappera aussi vos esprits? c'est la découverte du traître que vous aviez mis hors la loi. Savez-vous que ce Rabaut était à Paris? que de là, ce ministre protestant attisait les brandons de la guerre civile dans les départements? la présence d'un tel homme, d'un homme qui vient braver la loi, j'oserais presque dire sous les yeux des législateurs, sa présence ne vous annonce-t-elle pas qu'un grand complot était prêt d'éclater?

Je reviens au plan des puissances étrangères. Voici comment elles raisonnent. Réunissons nos efforts pour attaquer le culte catholique, là où ses impressions sont encore restées profondes, là où la philosophie éclaire moins le peuple. Nous y recruterons la Vendée avec succès; nous y développerons toute la puissance du fanatisme; nous détournerons enfin l'énergie du peuple en faveur de la liberté, et nous en étoufferons l'enthousiasme dans des disputes de religion. Ensuite, comme la philosophie n'a pas

(1) *Journal des Débats et des Décrets* (frimaire an II, n° 444, p. 213).